



SYNDICAT INDEPENDANT DES ARTISTES INTERPRETES

membre de l'Union
Nationale des Syndicats Autonomes



Intermittents du spectacle : nouvelle mission sur l'indemnisation chômage

Le 1er février, Mme Borne, Ministre du Travail, et Mme Bachelot, Ministre de la Culture, ont missionné M. André Gauron, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, pour « *évaluer la situation des intermittents après le 31 août 2021* ».

La crise sanitaire continuant à sévir, il s'agit en effet de trouver des suites possibles au dispositif de l'année « blanche », décidé au printemps dernier et permettant aux intermittents, du fait des impossibilités de travailler, d'être indemnisés jusqu'au 31 août prochain.

Nous savons que ce dispositif, apparemment avantageux, aura laissé sur la touche des milliers de professionnels, notamment ceux qui n'avaient pas de dossier en cours en mars 2020. L'année « blanche » a néanmoins le mérite de l'uniformité et de la simplicité.

En revanche, les « pistes » que sera amené à proposer M. Gauron, secondé par une inspectrice des affaires sociales et une inspectrice des affaires culturelles, devront être « *ciblées* » en tenant compte des spécificités pouvant exister entre les différents secteurs d'activité et les différents métiers... ça sent déjà « l'usine à gaz » et la multiplication des « trous dans la raquette » !

La Mission est tenue de rendre sa copie au plus tard le 31 mars afin que « *les pistes identifiées* » puissent ensuite être « *concertées avec les organisations représentatives* ».

La Fédération UNSA – Spectacle et Communication a été conviée par les chargés de mission à une visioconférence de travail début mars. Nous pourrions donc assez vite tenir informés les professionnels de ce qui se prépare.

Bagnolet, le 17 février 2021